



## Descriptif du fichier DUCS-EDI version 4.2

Explications du statut des enregistrements ou articles d'enregistrement :

O Obligatoire

F Facultatif

N Non utilisé

D Dépendant

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>DEB</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	DEB
Identification de l'émetteur physique	O	Siret émetteur
Qualifiant de l'identifiant émetteur	O	5 pour siret
Identification du récepteur	O	39481650800029
Qualifiant de l'identifiant récepteur	O	5 pour siret
Date de préparation	O	AAAAMMJJ
Heure de préparation	O	HHMM
Indicateur d'essai	F	1 si essai
Identification du message	O	COPLAT
Statut UNSM de Copaym	O	0
Numéro de version COPAYM	O	4
Type de déclaration	O	903
Référence de la déclaration	O	
Type de réponse (code)	N	
Type de bordereau	O	930
Numéro de version COPLAT	O	4.2
Numéro d'édition COPLAT	O	2
Référence commune d'échange du lot de DUCS	O	Pour simplifier le traitement des accusés de réception dans le cas de la transmission de plusieurs déclarations en un lot, le destinataire pourra acquitter globalement leur réception en ne retournant qu'une seule référence. Cet identifiant unique du lot est attribué par l'émetteur ( par ex : année + n° d'interchange ).
Nom du logiciel ayant servi à générer la DUCS	O	Logiciel de paie.Nom
Editeur du logiciel	O	Logiciel de paie.Editeur.Nom
Version du logiciel	O	Logiciel de paie.Version.Révision
Filler	O	à blanc

Ici est identifié l'émetteur. L'émetteur est le déclarant ou bien un intermédiaire auquel il fait appel, intermédiaire qui peut être soit un tiers rédacteur soit un relais de communication.

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>FR1</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	FR1
Qualifiant de l'intervenant	O	FR=émetteur physique
Identification intervenant	O	Siret
RESERVE	F	
Nom	F	1ère ligne
Nom	F	2ème ligne
Adresse	F	1ère ligne
Adresse	F	2ème ligne
Localité	F	
Code Postal	F	
Filler	O	à blanc

Coordonnées d'un correspondant chez l'émetteur

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>FR2</b>	<b>F</b>	
Code Enregistrement	O	FR2
Service/Collaborateur	O	
Numéro de téléphone	O	N° de tél.
Numéro de fax	O	N° de fax
Numéro de référence 1	O	n° siret de l'emetteur
Numéro de référence 2	N	
Numéro de référence 3	N	
Numéro de référence 4	N	
Filler	O	à blanc

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>FR3</b>	<b>F</b>	
Code Enregistrement	O	FR3
Adresse mail de l'intervenant	O	Contact mail

Ici est identifiée l'entité juridique déclarante. Si le déclarant est lui-même émetteur cet enregistrement est identique à celui qui décrit l'émetteur

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>DT1</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	DT1
Qualifiant de l'intervenant	O	DT=adhérent
Identification de l'intervenant	F	n° siret de l'établissement déclaré
RESERVE	F	
Nom	F	1ère ligne
Nom	F	2ème ligne
Adresse	F	1ère ligne
Adresse	F	2ème ligne
Localité	F	
Code postal	F	
Filler	O	à blanc

Coordonnées d'un correspondant chez l'entité juridique déclarante

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>DT2</b>	<b>O</b>	
Code Enregistrement	O	DT2
Service/Collaborateur	O	
Numéro de téléphone	O	N° de tél.
Numéro de fax	O	N° de fax
Numéro de référence 1	O	n° siret de l'établissement déclaré
Numéro de référence 2	F	code activité adhérent = NAF
Numéro de référence 3	N	
Numéro de référence 4	N	
Filler	O	à blanc

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>DT3</b>	<b>F</b>	
Code Enregistrement	O	DT3
Adresse mail de l'intervenant	O	Contact mail

Ici est identifié l'IRC destinataire de la déclaration

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
Code enregistrement	O	MR1
Qualifiant de l'intervenant	O	MR=destinataire déclaration
Identification de l'intervenant	O	39481650800029
RESERVE	F	
Nom	O	
Nom	F	REUNICA
Adresse	F	154 rue Anatole France
Adresse	F	
Localité	F	LEVALLOIS PERRET cedex
Code postal	F	92599
Filler	O	à blanc

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>MR2</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	MR2
Service / Collaborateur	F	Simplification administrative
Numéro de téléphone	F	0140223700
Numéro de fax	F	0141051318
Numéro de référence 1	O	REUNICA :G029
Numéro de référence 2	N	
Numéro de référence 3	N	
Numéro de référence 4	N	
Filler	O	à blanc

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>GEN</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	GEN
Période de référence déclaration	O	AAAAT
Qualifiant format période	O	608
Période2	F	période de versement du salaire
Qualifiant format période2	F	711 = format AAAAMMJJ - AAAAMMJJ
Effectif global entreprise déclarante	N	
Code statut juridique	N	
Montant total cotisations de la déclaration	O	montant total en centièmes d'unités
Qualifiant ( nature, signe ) du montant 1	O	« 277 » si cumul positif, « 977 » si cumul négatif
Montant 2	F	crédit à déduire de déclaration en centièmes d'unités
Qualifiant ( nature, signe ) du montant 2	O	« 210 » car acompte positif
Montant 3	F	débit à ajouter à déclaration en centièmes d'unités
Qualifiant ( nature, signe ) du montant 3	O	« 211 » car régularisation négative
Nombre de lignes total	O	nb lignes de la déclaration
Authentification	F	Résultat validation
Code devise de la déclaration	O	EUR ( seule cette devise est autorisée )
Filler	O	à blanc

Ici est identifiée l'entité faisant l'objet de la déclaration.

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>EN1</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	EN1
Qualifiant de l'intervenant	O	WP = entité déclarée
Identification de l'intervenant	O	n° siret de l'établissement déclaré
RESERVE	F	
Nom	F	1ère ligne
Nom	F	2ème ligne
Adresse	F	1ère ligne
Adresse	F	2ème ligne
Localité	F	
Code postal	F	
Filler	O	à blanc

Coordonnées d'un correspondant chez l'entité déclarée.

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>EN2</b>	<b>O</b>	
Code enregistrement	O	EN2
Service / Collaborateur	F	Contact nom
Numéro de téléphone	F	N° de tél.
Numéro de fax	F	N° de fax
Numéro de référence 1	O	n° siret de l'établissement déclaré
Numéro de référence 2	N	
Numéro de référence 3	N	
Numéro de référence 4	N	
Filler	O	à blanc

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>EN3</b>	<b>F</b>	
Code Enregistrement	O	EN3
Montant ( voir préc.techn. pour format ) 1	O	Total des cotisations de l'unité déclarée
Qualifiant ( nature, signe ) du montant 1	O	« 277 » = montant total des cotisations « 977 » si négatif

<i>articles de l'enregistrement</i>	<i>statut</i>	<i>IRC Agirc / Arrco</i>
<b>COT</b>	<b>F</b>	
Code enregistrement	<input type="radio"/>	COT
Qualifiant ligne cotisation	<input type="radio"/>	907 pour Agirc 908 pour Arrco ( code risque ) => voir table
Type de cotisation	<input type="radio"/>	Code assiette => voir table
Qualifiant de l'instruction	<input type="radio"/>	CSC
Instruction codée	<input type="radio"/>	Conditions spéciales de cotisations => voir table
Numéro de lignes	<input type="radio"/>	séquentiel commençant à 1 et incrémenté au pas de 1 par ligne dans la déclaration sans rupture entre les centres payeurs
Date/Période référence ligne cotisation	F	date début changement des conditions d'adhésion format AAAAMMJJ
Qualifiant format de date/période	F	102
Pourcentage de cotisation	D	4 décimales sans point
Qualifiant du type de montant monétaire 1	<input type="radio"/>	voir table en annexe
Montant monétaire 1 (assiette)	<input type="radio"/>	en centièmes d'unités
Qualifiant du type de montant monétaire 2	D	voir table en annexe
Montant monétaire 2 (assiette)	D	en centièmes d'unités
Quantité associée (effectif)	<input type="radio"/>	pour une déclaration non forfaitaire, effectif cotisant
Quantité associée (nb forfaits)	D	pour une déclaration forfaitaire nb de forfaits format 4 décimales sans point
Qualifiant de la référence 1	<input type="radio"/>	GCO
Numéro référence 1	<input type="radio"/>	code CPN voir annexe
Qualifiant de la référence2	<input type="radio"/>	AFN
Numéro référence2	<input type="radio"/>	identifiant de l'IRC destinataire Reuni retraite des salariés : A010 Reuni retraite des cadres : C006 REUNICA Prévoyance : 0965
Filler	<input type="radio"/>	à blanc

## PAI

articles de l'enregistrement	statut	IRC Agirc / Arrco
PAI	F	
Code enregistrement	O	PAI
Mode de paiement	O	« 20 » pour chèque, « 30 » pour virement, « 31 » pour prélèvement, « Z10 » pour téléversement de type A
Qualifiant du compte bancaire	D	( dépendance : mode de paiement ) Pour la dépendance, cf la donnée « RIB » Numéro de compte + clé. Cas du virement : indiquer BF ( banque du bénéficiaire = compte de l'OPS créancier. Cas du prélèvement ou du téléversement : indiquer OR ( banque du donneur d'ordre = compte du cotisant débiteur.
Numéro du compte + clé RIB	D	
Code banque	D	
Qualifiant de la liste codes banques	D	25
Agence responsable	D	108
Code guichet	D	
Qualifiant de la liste codes guichets	D	25
Agence responsable	D	108
Montant réglé	O	Le montant indiqué ici est présumé positif. Ce montant tient compte des montants « acompte » et « régularisation ». Si le paiement est effectué par chèque ou virement, le montant est indiqué pour information. Si le prélèvement automatique ou le téléversement de type A a été retenu, l'indication du montant vaut ordre.
Code devise	O	EUR
Type de référence	D	PQ si 20 ou 30 CR si Z10
Référence de rapprochement	D	
Type de date associée au paiement	D	138
Date associée au paiement	D	date d'échange interbancaire demandée si mode de paiement = 31 ou Z10
Qualifiant format date	D	102
Filler	O	à blanc

## TABLES DES CODES

### *COT code risque*

907	cotisation sociale à destination de l'AGIRC	AGIRC
908	cotisation sociale à destination de l'ARRCO	ARRCO
909	cotisation sociale prévoyance	PREV.
910	mutuelle	MUTU.
911	OCIRP	OCIRP
912	cotisation à destination de l'AGFF	AGFF
950	cotisation à destination de l'APEC	APEC
951	cotisation sociale à destination de l'APACSA	APACSA
952	cotisation sociale à dest. d'un fond de formation	FD FOR

### *COT type de cotisation*

CODE	LIBELLE ASSIETTE	DEFINITION SUCCINCTE DE L'ASSIETTE
001	TRANCHE 1 (= T1)	Salaire brut dans la limite du plafond de cotisations au régime vieillesse de Sécurité Sociale.
002	TRANCHE 2 (=T2)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité Sociale et une limite supérieure fixée à trois fois ce plafond.
003	T1 + T2	Salaire brut dans la limite de trois fois le plafond de la Sécurité Sociale.
004	TRANCHE B (TB)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité Sociale et une limite supérieure fixée à au moins quatre fois ce plafond.
005	SOMMES ISOLEES TB (SITB)	Sommes isolées (Cf lexique) affectées à la Tranche B.
006	AGREGAT TB + SITB	Assiettes Tranche B + Sommes isolées affectées à la tranche B
007	TRANCHE C (TC)	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la tranche B et une limite supérieure fixée à huit fois le plafond de la Sécurité Sociale.
008	SOMMES ISOLEES TC (SITC)	Sommes isolées (Cf lexique) affectées à la Tranche C.
009	AGREGAT TC + SITC	Assiettes Tranche C + Sommes isolées affectées à la tranche C.
010	ASSIETTE C.E.T.	Salaire brut assiette de la Contribution Exceptionnelle et Temporaire.
012	ASSIETTE NON DETAILLEE (GMP)	Utilisé pour les compléments au titre de garanties de points (GMP).
013	ASSIETTE FORFAITAIRE	L'assiette n'est pas un élément du salaire mais un forfait.
014	ASSIETTE NON DETAILLEE (GAR)	Utilisé pour les compléments au titre des garanties de cotisations
015	PLAFOND S.S.	Assiette correspondant au plafond de la Sécurité (sociale (Régime Vieillesse))
016	SALAIRE TOTAL	Salaire Brut total sans aucune limitation.
017	TRANCHE 4	Fraction du salaire brut comprise entre le Plafond de la Tranche C et une limite supérieure fixée à ? fois le plafond de la Sécurité Sociale.
018	SMIC	Assiette correspondant au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.
019	TRANCHE B + TRANCHE C	Regroupement des codes 006 & 009.
020	Supprimé	Le forfait APEC a été remplacé par une cotisation sur Tranche A.
021	FORFAIT GMP	
025	SOMMES ISOLEES T2 (SIT2) *	Sommes isolées versées aux Non Cadres affectées à la Tranche 2.
026	AGREGAT T2 + SIT2 *	Assiettes Tranche 2 + Sommes isolées affectées à la tranche 2 des Non Cadres
031	AGFF TRANCHE 1	AGFF sur la tranche 1
032	AGFF TRANCHE 2	AGFF sur la tranche 2
034	AGFF TRANCHE B	AGFF sur la tranche B
035	AGFF SITB	AGFF sur sommes isolées affectée à la tranche B
036	AGFF TRANCHE B + SI TB	AGFF sur la tranche B plus sommes isolées affectée à la tranche B
040 à 999	AUTRE ASSIETTE	Assiette spécifique à définir dans le contrat d'interchange.

La plage de codes comprise entre les numéros 040 et 999 (bornes incluses) et toutes les autres formules alphanumériques possibles sur trois caractères sont disponibles pour la définition des assiettes de cotisations aux régimes autres qu'AGIRC et ARRCO.

**NB1 : traitement pour le compte du régime AGIRC des cotisations proportionnelles APEC :**

Par esprit de simplification, la cotisation APEC peut être agrégée avec les cotisations cadres 4&4bis AGIRC sur la tranche B, ce qui évite de créer un régime spécifique pour l'APEC.

Les cotisations APEC peuvent donc être traitées de la manière suivante :

- la cotisation proportionnelle APEC sur la tranche A utilise le code 001 ( Tranche 1 ( =T1 ) ), en association avec le code 907 (régime AGIRC) ( - le forfait APEC est supprimé au 01.01.2011 )
- la cotisation proportionnelle APEC sur la tranche B utilise le code 006 ( Tranche B + sommes isolées affectées à la tranche B ) et est ainsi agrégée avec les cotisations cadres 4&4bis sur cette même assiette, en association avec le code 907 (régime AGIRC)

**NB2 : utilisation des assiettes agrégées 006 et 009 pour le compte du régime AGIRC :**

Par esprit de simplification, on utilise sauf exception les assiettes agrégées 006 ( TB + SITB ) et 009 ( TC+SITC ) pour les cotisations proportionnelles du régime AGIRC, plutôt que les assiettes unitaires 004 ( TB), 005 ( SI sur TB ), 007 ( TC ) et 008 (SI sur TC ).

\* relatif à la circulaire AGIRC-ARRCO 2007-19-DRE du 7/11/2007 pour effet au 1<sup>er</sup> trimestre 2009

**COT instruction codée et qualifiant associé**

**table AGIRC & ARRCO des Conditions spéciales de Cotisations (CSC)**

<b>SCS</b>	Sans condition spéciale (ensemble des cotisations part patronale + part salariale) : cas standard
<b>PAT</b>	Part patronale des cotisations (à utiliser seulement en cas de versement partiel et non pour les situations exceptionnelles du type : allocataire reprenant une activité, fonctionnaires dont l'activité principale relève d'un régime spécial ...).
<b>SAL</b>	Part salariale des cotisations
<b>NCT</b>	Non constitutive de droits ( Allocataire reprenant une activité salariée, fonctionnaires dont l'activité principale relève d'un régime spécial... )
<b>VRS</b>	Contribution volontaire en régime supplémentaire
<b>CMD</b>	Contribution de maintien de droits
<b>IMD</b>	Indemnité de maintien de droits
<b>IND</b> *	Conditions spéciales de cotisations indéterminées.
<b>FNE</b>	Cotisations versées dans le cadre d'une convention FNE.
<b>ARP</b>	Cotisations versées par l'ex-employeur, sur assiette de salaire fictif, dans le cadre du dispositif ARPE ( Allocations de Remplacement Pour l' Emploi ).
<b>FNG</b>	Cotisations versées sur assiettes de salaires versés par le Fonds National de Garantie des Salaires.
<b>LGR</b>	Dispositions spécifiques applicables aux bénéficiaires de la Loi Guermeur.
<b>APP</b>	Cotisations versées pour le compte de bénéficiaires d' Allocations de Prêretraite Progressive, avant le 01/01/1993.
<b>PRP</b>	Cotisations versées dans le cadre des Prêretraites progressives, sur salaire réel après le 01/01/1993.
<b>PRF</b>	Cotisations versées dans le cadre des Prêretraites progressives, sur salaire fictif
<b>AP1</b>	Cotisations versées pour le compte d'apprentis (régime supplémentaire) par des entreprises comptant moins de 11 salariés ou artisanales.
<b>AP2</b>	Cotisations versées pour le compte d'apprentis par des entreprises comptant plus de 10 salariés
<b>EXJ</b>	Cotisations versées pour le compte des "EXO JEUNES".
<b>CCV</b>	Cotisations versées pour le compte des Congés de Conversion.

### *COT qualifiant de montant monétaire 1*

<b>941</b>	montant de cotisations positif
<b>951</b>	montant de cotisations négatif

### *COT qualifiant de montant monétaire 2*

<b>940</b>	assiette soumise à cotisations constituée de salaires (montant positif)
<b>942</b>	assiette soumise à cotisations constituée de forfaits (montant positif) (*)
<b>948</b>	assiette soumise à cotisations constituée de salaires fictifs (montant positif)
<b>950</b>	assiette soumise à cotisations constituée de salaires (montant négatif)
<b>952</b>	assiette soumise à cotisations constituée de forfaits (montant négatif) (*)
<b>958</b>	assiette soumise à cotisations constituée de salaires fictifs (montant négatif)
<b>960</b> à ...	à définir dans le contrat d'interchange

### *table des catégories de population CPN / Agirc/Arrco*

Code	LIBELLE	DEFINITION
<b>100</b>	<b>Régime spécial</b>	<b>régime spécial autre que minier</b>
<b>200</b>	<b>Régime général et mines</b>	<b>régime général et régime minier</b>
<b>210</b>	Agents de l'Etat	agents contractuels de l'Etat
<b>220</b>	Cadres	ensemble des cadres
<b>221</b>	Articles 4 & 4 bis	cadres et assimilés cadres au sens des articles 4 & 4 bis de la CCN du 14 mars 1947
<b>222</b>	Article 36	bénéficiaires d'une extension au titre de l'article 36, annexe 1, de la CCN du 14 mars 1947
<b>223</b>	Ex-IRCACIM	bénéficiaires d'une extension au titre de l'article 36, annexe 1, de la CCN du 14 mars 1947 ex-ressortissants du régime de l'IRCACIM
<b>224</b>	Cadres sup.	cadres cotisants sur la tranche C des salaires
<b>229</b>	Non CCN	cadres non bénéficiaires de la CCN du 14 mars 1947
<b>230</b>	VRP cadres	voyageurs représentants placiers relevant de l'article 4 de la CCN du 14 mars 1947
<b>239</b>	VRP non cadres	voyageurs représentants placiers non bénéficiaires de la CCN du 14 mars 1947
<b>240</b>	Non cadres	ensemble des non cadres
<b>241</b>	ETAM	Employés Techniciens et Agents de Maîtrise
<b>242</b>	Employés mensuels	employés mensuels
<b>243</b>	Ouvriers mensuels	ouvriers mensuels
<b>244</b>	Ouvriers heure	ouvriers payés à l'heure
<b>245</b>	Mineurs	mineurs
<b>246</b>	T.A.D.	travailleurs à domicile
<b>247</b>	Saisonniers	saisonniers
<b>248</b>	Gens de maison	gens de maison
<b>249</b>	Divers : artistes, clergé	artistes, clergé, etc...
<b>250</b>	Enseignants( Loi Guerneur)	Enseignants visés par la loi Guerneur
<b>251</b>	Enseignants cadres	Enseignants cadres visés par la Loi Guerneur
<b>252</b>	Enseignants non cadres	Enseignants non cadres visés par la Loi Guerneur
<b>260</b>	Apprentis	apprentis
<b>261</b>	Apprentis	Apprenti>10
<b>270</b>	Stagiaire	Stagiaire
<b>271</b>	Journaliste stagiaire	Journaliste stagiaire
<b>272</b>	Non cadres intérimaire	Non cadres intérimaire
<b>280</b>	Journaliste titulaire	Journaliste titulaire
<b>281</b>	Pigiste	Pigiste

282	Cadre intérimaire	Cadre intérimaire
298	Salariés cadres	Autres salariés cadres du Régime général
299	Salariés non cadres	Autres salariés non cadres du Régime général
300	<b>Régime agricole</b>	<b>régime agricole</b>
311	Cadres agricoles	cadres relevant du régime agricole
330	Non cadres agricole	non cadres relevant du régime agricole
331	Non cadres sauf saisonniers	non cadres agricoles sauf saisonniers relevant du régime agricole
332	Permanents	non cadres permanents relevant du régime agricole
333	Saisonniers	non cadres saisonniers relevant du régime agricole
334	Autres que permanents et saisonniers	non cadres autres que permanents et saisonniers relevant du régime agricole
339	divers non cadres agricoles	divers non cadres du régime agricole
400	<b>Régime non agricole (non salariés)</b>	<b>régime non agricole (non salariés)</b>
410	Artisans	Artisans
430	Industriels & commerçants	Industriels & commerçants
450	Professions libérales	Professions libérales
500	<b>Agriculteurs (non salariés)</b>	<b>Agriculteurs (non salariés)</b>
900	<b>Non affiliés aux assurances sociales</b>	<b>Non affiliés aux assurances sociales</b>
999	<b>Tous régimes</b>	<b>Multi catégories</b>